



Saisie retroactive sur salaire

Par **bronsky**, le **04/12/2012** à **15:06**

bonjour,

mon ancien employeur me doit toujours trois journée de travail de 10h qui ne m'ont pas ete payées.nous sommes en conflit depuis plusieurs semaines et apres qu'il ai repondu qu'il allait bien me payer j'ai reçu deux fiches de paie pour le mois de novembre(alors que les jours en question datent d'aout et de septembre), ces deux fiches de paie sont incomprehensibles l'une se termine par -909 euros et l'autre +98 euros alors que mon employeur me doit environ 450 euros. sur la fiche de paie qui se termine par du negatif il figure une colonne a deduire et des montants indiqués comme "retroactif"sur plusieurs lignes. mon employeur ne m'a jamais indique a quoi correspondait ces montants qui me sont imputés et a ce jour je n'ai encore rien reçu comme remuneration pour ces jours travaillés.un employeur peut-il prelever des montants sans justification sur une fiche de paie? peut-on indiquer fiche de paie du mois de novembre quand les dates travaillées sont anterieures?une fiche de paie peut elle se terminer par un solde negatif?peut-on editer deux fiches de paie pour le meme mois?